

Procès-verbal

Comité : Conseil d'établissement

Date : mardi le 30 janvier 2024

Heure : 19h06 à 21h25

Lieu : École Sainte-Claire, local 310

Personnes présentes :

Directrice : Josée Tassé

Personnel : Julie Beaulac, Nathalie L'Ecuyer, Natacha Provençal

Parents : Stéphanie Dessureault, Laurie Gignac, Dominique Saumur, Patrick St-Denis

Personnes absentes : Véronique Giguère, Julien Girard, Danitsa Sanchez

1. Ouverture de la séance à 19h06

2. Vérification du quorum

Les membres présents formant quorum, Mme Saumur propose l'ouverture de la réunion.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour. Il y a deux points ajoutés à la section « Questions Diverses », soit les points « Calendrier » et « Policière ». Mme Saumur propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par M St-Denis.

4. Présentation de la nouvelle directrice

Mme Josée Tassé, nommée à la direction au début janvier 2024, se présente brièvement aux membres du CÉ. Elle explique son parcours de carrière et mentionne être très heureuse d'être à Sainte-Claire. Les parents membres en profitent pour se présenter à leur tour.

5. Mouvement membre du CÉ

Suite au désistement de Mme Robitaille-Ouellet et Mme Blondin, Mme Beaulac et Mme L'Ecuyer sont présentes ce soir. Le CÉ est informé que les enseignantes, ainsi que Mme Nathalie Girard, ont accepté de siéger en rotation. Mme Saumur rappelle que ça prend deux noms officiels.

Mme Sanchez a également quitté le CÉ en tant que membre parent. Mme Giguère, qui est substitut, prendra officiellement la place à la prochaine rencontre, si elle accepte bien sûr.

6. Adoption du compte-rendu du 24 octobre 2023

Lecture du procès-verbal du 24 octobre 2023. Mme Dessureault propose son adoption, appuyé par Mme Saumur.

7. Points de suivis du 24 octobre 2023

7.1. Régie interne

Mme Saumur a commencé à travailler sur ce sujet. Le point est reporté à la prochaine rencontre.

7.2. Grilles-Matières

Mme Tassé explique la proposition des enseignants (Voir Annexe 1). Elle enverra le tableau aux membres du CÉ qui réfléchiront sur le sujet. Le sujet sera rediscuté à une rencontre ultérieure.

8. Points pour approbation/adoption

8.1 Sorties (adoption)

Mme Saumur informe Mme Tassé que toutes les sorties dans le quartier ont déjà été approuvées.

Mme Beulac rappelle au CÉ que la Classe Blanche des 6^e années aura lieu du 29 février au 1^{ier} mars, au camp Notre-Dame-de-Fatima. Mme Saumur propose l'adoption, appuyée par Mme Dessureault.

8.2 Résolution Interdiction des cellulaires à l'école (approbation)

Mme Tassé informe de la nouvelle résolution (voir Annexe 2). Elle informe le CÉ que ceci n'est pas un très grand enjeu à Sainte-Claire. La règle est de laisser le cellulaire dans le casier, éteint. Elle propose d'informer les parents par l'info-parent de février. Cette résolution sera ajoutée au Code de Vie.

M St-Denis propose l'approbation, appuyée par Mme Provençal.

8.3 Règles de conduite et Code de Vie (approbation)

Ce point sera reporté à une rencontre ultérieure. Mme Saumur désire que le Code De Vie soit approuvé au CÉ de juin pour la prochaine année scolaire.

9. Points d'informations

9.1 Direction

La journée pédagogique du 26 janvier devait servir au projet éducatif, mais cela a été changé pour se concentrer sur le plan de rattrapage.

Le déjeuner de Noël est reporté en février pour souligner la Saint-Valentin.

9.2 Plan de rattrapage

Le plan de rattrapage n'est pas très défini est prend beaucoup d'ajustement. L'équipe-école est mobilisée. Ce plan sera d'une durée de 24 jours, à partir de la semaine du 29 janvier jusqu'à celle du 26 février.

90 élèves ont été ciblé.

Mme Cathie Desrosiers, TES, offre des services de rééducation à des élèves ciblés à ½ journée par semaine, de façon temporaire.

9.3 Mouvement de personnel

Mme Tassé est nouvellement arrivée. Elle informe que la psychoéducatrice a démissionnée mais n'a jamais été remplacée. L'orthophoniste est en arrêt de travail mais pas remplacée. L'orthopédagogue, Mme Chantal Bolduc, a démissionnée en décembre et remplacée par Mme Nathalie Girard. Une deuxième orthopédagogue, Mme Brigitte Landry, est en arrêt de travail, mais pas remplacée pour l'instant.

Mme Tassé vient tout juste de recevoir un appel d'offre du CSSDM pour une orthophoniste au privé. Les priorités pourraient être déterminées pour la suite des démarches.

M Alexandre Martineau devait quitter la classe de 4B en novembre, mais il est resté et restera jusqu'à la semaine de relâche. Mme Elianne Larocque reprendra le groupe au retour du congé et demeurera jusqu'à la fin de l'année.

9.4 Consultation des élèves

Vu l'absence d'un conseil-élève, le CÉ choisira le sujet de consultation. Mme Saumur spécifie que le sujet pourrait être sur quelque chose qui apportera du changement.

M St-Denis propose de demander l'opinion des élèves sur la vie scolaire.

Mme Provençal propose de réfléchir et d'en rediscuter à la prochaine rencontre.

9.5 Suivi de la formation des membres du CÉ

Mme Saumur rappelle aux membres qu'il y a une formation obligatoire pour siéger sur les CÉs scolaires, et que les enseignants et professionnels doivent également suivre cette formation.

9.6 Critères de sélection de la direction

Le CÉ complète le questionnaire requis pour les critères de sélection de la direction.

10. Parents et OPP

10.1. Délégué CP

Le gros sujet de l'heure est le plan de rattrapage. Les équipes-école sont responsables de le mettre en place. Mme Tassé mentionne que l'étape 2 serait repoussée ainsi que la rencontre de parents au 27 mars.

Répartition des ressources pour les professionnels. Il y a un désir de vouloir niveler et équilibrer les professionnels dans les écoles. Mme Saumur mentionne que Mme Gélinas en parle depuis un an.

Présentation sur les écoles défavorisées pour maintenir des mesures de soutien alimentaire (ex panier de Noël) durant la grève pour aider les familles défavorisées.

10.2. OPP

Des bénévoles vont venir le matin de vaccination des 4e. Déjeuner Saint-Valentin. Les campagnes de financements « Colle à moi » et « beau sapin » ont pris fin mais on cherche les chèques.

10.3 Personnel enseignant et de soutien

Mme L'Ecuyer informe le CÉ que puisque la rencontre de parents des élèves du programme d'anglais intensif du mois de février est une rencontre générale d'information, les enseignantes ont décidé de la maintenir. Elle aura lieu jeudi le 15 février 2024.

10.4 SDG

M Champagne étant absent, il n'y a aucune information.

11. Correspondance

Aucune correspondance.

12. Questions diverses

12.1. Calendrier Scolaire

La 2^e étape est étirée jusqu'au 26 mars et la rencontre de parents sera le 27 mars. M St-Denis propose adoption, appuis Mme Saumur.

12.2 Calendrier CÉ

M St-Denis désire réviser le calendrier des prochaines rencontres du CÉ.

27 février, 19 mars. Les dates ultérieures seront revues à une prochaine rencontre.

12.3. Unité Sans Violence

Mme Saumur discute du projet « Unité Sans Violence » avec la policière de quartier. Elle mentionne que ce serait un projet intéressant pour notre école.
(voir site internet de l'organisme pour information)

13. Levée de la séance et date de la prochaine rencontre

Mme Saumur propose la levée de l'Assemblée à 21h25.

La prochaine rencontre aura lieu le 27 février.

Dominique Saumur
Présidente

Josée Tassé
Directrice

Proposition de Grille-Matières pour l'année 2024-2025

Afin de répondre à une demande des parents concernant les cours d'anglais au 1^{ier} Cycle, les enseignants propose de refaire l'horaire scolaire afin d'avoir des périodes de 54 minutes, au lieu des périodes de 60 minutes actuelles. Suite à ce choix, la proposition pour les matières spécialistes est la suivante :

Présc0 : 1^{ier} choix : 2 cours de 30 min d'éducation physique

2^e choix : 1 cours de 30 minutes d'éducation physique et 1 cours de 30 minutes de musique.

1er Cycle : 2 cours de 54 minutes d'éducation physique, 1 cours de 54 minutes d'anglais, 1 cours de 54 minutes d'arts plastiques et 1 cours de 54 minutes de musique.

2e Cycle : 2 cours de 54 minutes d'éducation physique, 1 cours de 54 minutes d'anglais, 1 cours de 54 minutes d'arts plastiques et 1 cours de 54 minutes de musique.

3e Cycle : 2 cours de 54 minutes d'éducation physique, 2 cours de 54 minutes d'anglais, et 1 cours de 54 minutes d'arts plastiques.

Anglais Intensif : 1^{ier} choix : 2 cours de 54 minutes d'éducation physique, 1 cours de 54 minutes d'art dramatique, 1 cours de 54 minutes d'arts plastiques et 1 cours de 54 minutes de musique.

2^e choix : 3 cours de 54 minutes d'éducation physique, 1 cours de 54 minutes d'arts plastiques et 1 cours de 54 minutes de musique.

Mme L'Ecuyer rappelle que le préscolaire et en l'anglais intensif est en attente des effectifs du CSSDM. Le choix sera fait en conséquence du temps alloués à l'école aux enseignants d'éducation physique et de musique.

Proposition à l'intention du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire
CÉ du 30 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 2023, le Conseil des ministres a approuvé la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire (ci-après « Directive »);

CONSIDÉRANT QUE cette Directive interdit l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par:

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- l'état de santé d'un élève ou ;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

CONSIDÉRANT QUE cette Directive prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver, sur proposition du directeur de l'établissement, les modalités d'application des moyens de mise en œuvre de la directive au sein de l'école ou du centre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement est également responsable de communiquer ces modalités aux élèves et, le cas échéant, à leurs parents;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année scolaire 2023-2024, les modalités d'application définies par les conseils d'établissement doivent s'appliquer au plus tard le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ :

DE MODIFIER les règles de conduite de l'école Sainte-Claire afin d'y inscrire les modalités d'application suivantes :

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite à l'intérieur de l'établissement. Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, il doit le laisser dans son casier, éteint, à son arrivée et ne le reprendre qu'à sa sortie. L'utilisation du cellulaire est également interdite lors de la présence au service de garde et lors des sorties scolaires également.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

DE MANDATER la direction d'établissement pour communiquer ces modalités aux élèves et, le cas échéant, à leurs parents, de la façon suivante : par l'Info parents du mois par courriel.